

LES ENQUÊTES DE PARTICIPATION ÉLECTORALE : UNE COMBINAISON ORIGINALE DE DONNÉES ADMINISTRATIVES ET D'ENQUÊTE

Kilian BLOCH, Élisabeth ALGAVA

Insee, Division Enquêtes et études démographiques

kilian.bloch@insee.fr

Mots-clés : données administratives, collecte, élections, participation électorale

Domaine concerné : conceptions des enquêtes / intégration de données

Résumé

La participation aux élections est un indicateur de l'implication des citoyens vis-à-vis des institutions et des grands débats collectifs. Depuis 1988, l'Insee réalise des enquêtes de participation électorale (EPE) lors de chaque élection présidentielle ou législative. Ces enquêtes permettent l'étude approfondie des déterminants socio-démographiques des comportements de vote et de leur évolution d'une élection à l'autre. Diffusées via l'ADISP (Archives de Données Issues de la Statistique Publique), elles ont donné lieu à plusieurs publications scientifiques (Braconnier et al., 2016 ; Braconnier et al., 2017).

Le principe de ces enquêtes est de relier l'information sur la participation aux scrutins, à partir des listes d'émargements, et les caractéristiques individuelles figurant dans l'échantillon démographique permanent (EDP).

Chaque personne enquêtée appartient à l'EDP. Celui-ci est un panel d'individus constitué par l'Insee depuis 1968. Il consiste à collecter et conserver des informations puisées dans plusieurs sources, qui sont des enquêtes ou des données administratives. Ce panel ne concerne que des individus nés certains jours de l'année. Les personnes sélectionnées pour l'EPE doivent en outre avoir été recensées récemment (en 2015 pour l'enquête de 2017, en 2020 pour l'enquête de 2022). Cela garantit la fraîcheur des informations sur les individus, par exemple en termes de situation familiale, de diplôme ou d'emploi.

L'information sur la participation est collectée directement dans les listes d'émargements des bureaux de vote. Ces listes sont mises à disposition de tous les électeurs dans les locaux des préfectures dans les 10 jours qui suivent le scrutin électoral. Ce droit d'accès est prévu par le Code électoral (art. L68). La collecte est assurée par les agents des établissements régionaux qui relèvent la participation des individus à chacun des scrutins de l'élection présidentielle puis des élections législatives.

Pour l'édition de 2022, la collecte sera facilitée grâce au remplacement du Fichier général des électeurs (FE) par le Répertoire électoral unique (REU), initié en 2016. D'abord, les listes électorales sont désormais directement issues du REU, ce qui évite les incohérences. Ensuite, le bureau de vote est enregistré dans le REU. Pour les éditions précédentes, des recherches préalables auprès des grandes communes étaient nécessaires pour connaître le bureau de

vote de chaque électeur. Enfin, les procurations sont aussi enregistrées dans le REU, ainsi il sera inutile de les recueillir « manuellement » sur les listes.

Le plan de sondage est adapté aux enjeux de l'enquête : limiter le temps de la collecte, avoir une représentativité au niveau régional, enquêter aussi les personnes inscrites dans une commune différente de leur commune de résidence. Par rapport à l'enquête de 2017, la taille de l'échantillon sera plus réduite en 2022 (35 000 individus au lieu de 45 000), la représentativité étant recherchée à l'échelle des régions actuelles et non plus des anciennes régions.

Au total, l'enquête rend possible l'étude des comportements électoraux d'une population représentative des inscrits sur les listes électorales, avec une grande richesse de descripteurs socio-démographiques. Son protocole original, qui combine l'information déjà accumulée dans l'EDP à une information publique, permet d'éviter les défauts inhérents aux enquêtes par questionnaire (non-réponse, biais de désirabilité, etc.). La faible quantité d'information à relever permet d'avoir un échantillon d'assez grande taille, de mener l'opération sur un temps limité et pour un coût modéré.

Bibliographie

- [1] Braconnier C., Dormagen J.Y., Gabalda G., Niel X., « Sociologie de la mal-inscription et de ses conséquences sur la participation électorale », *Revue française de sociologie*, vol 57, n°1, pp 17-44, 2016.
- [2] Braconnier C., Coulmont B., Dormagen J.Y., « Toujours pas de chrysanthèmes pour les variables lourdes de la participation électorale : Chute de la participation et augmentation des inégalités électorales au printemps 2017 », *Revue française de science politique*, vol 67, n°6, pp 1023-1040, 2017.
- [3] Buisson G., Penant S., « Élections présidentielle et législatives de 2017 : neuf inscrits sur dix ont voté à au moins un tour de scrutin », *Insee Première*, n°1670, octobre 2017.
- [4] Buisson G., Penant S., « Élections présidentielles et législatives de 2002 à 2017 : une participation atypique en 2017 », *Insee Première*, n°1671, octobre 2017.